

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

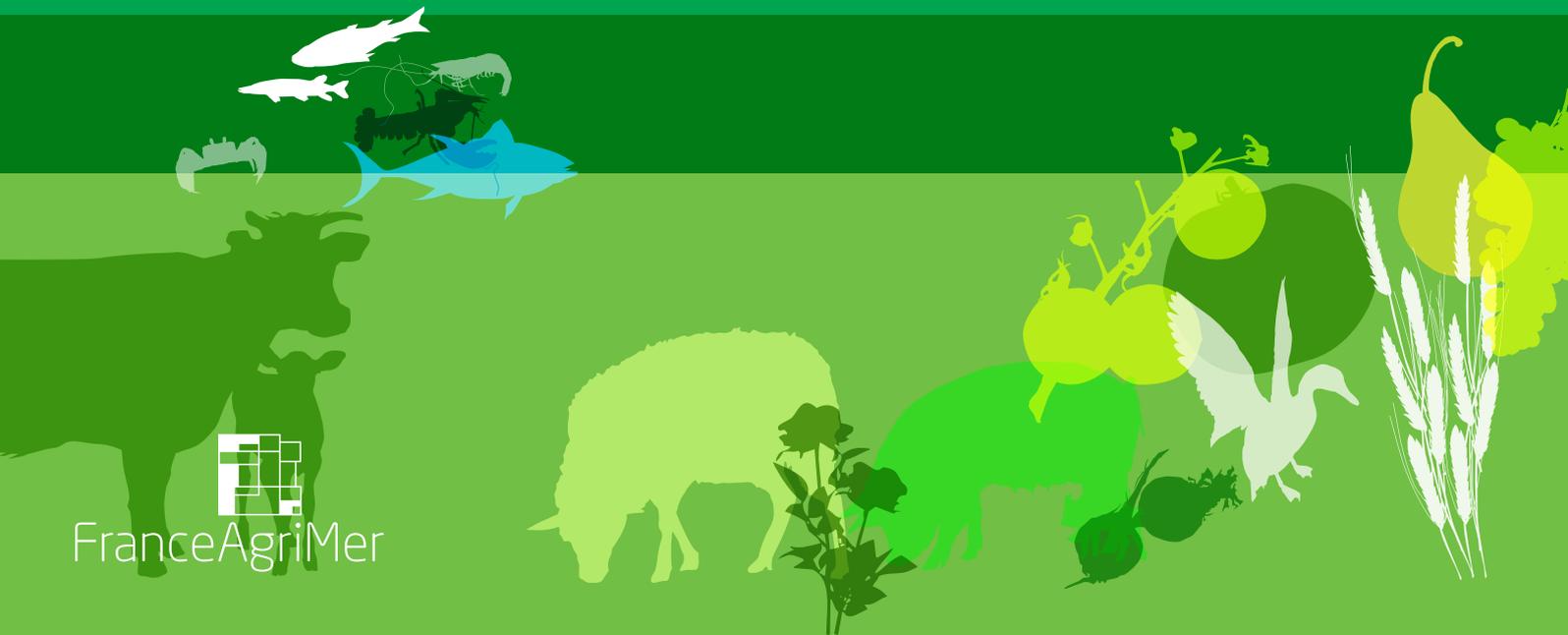
RÉGION

Champagne-Ardenne

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de **CHAMPAGNE-ARDENNE**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région **CHAMPAGNE-ARDENNE**

1 553 970 hectares de surface agricole

269 140 hectares toujours en herbe

31 699 hectares de vignes

La viticulture représente **45 %** de la production agricole de la région.

La région **CHAMPAGNE-ARDENNE** se situe au **1^{er} rang national** pour la production d'orges et de luzerne destinée à la déshydratation ;

au **2^e rang national** pour la production de colza et de betteraves sucrières ;

au **3^e ou 4^e rang national** selon les années, pour la production de blé tendre et de pommes de terre.

L'élevage bovin est présent dans près du tiers des exploitations de la région, hors viticulture.

La production viticole est constituée presque exclusivement par la production de la prestigieuse AOP Champagne.

24 587 exploitations ont été recensées en 2010, dont **19 221** «moyennes et grandes», avec une production brute standard supérieure à **25 000** euros.

La part des emplois agricoles est de **5,6 %** en **CHAMPAGNE-ARDENNE**. La région se caractérise ainsi par le taux le plus élevé en France métropolitaine (moyenne nationale : **2,4 %**). Les exploitations agricoles champardennaises représentent plus de **50 000 personnes actives**, soit **5,2 %** des actifs agricoles en France. En dix ans, grâce à l'effet positif de la viticulture, les actifs agricoles permanents n'ont diminué que de **9,7 %**, contre **27,2 %** au niveau national.

Le pôle de compétitivité à vocation mondiale *Industries et Agro-Ressources* rassemble les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie de Champagne-Ardenne et de Picardie autour de la valorisation non alimentaire du végétal.

5,7 % de la superficie nationale

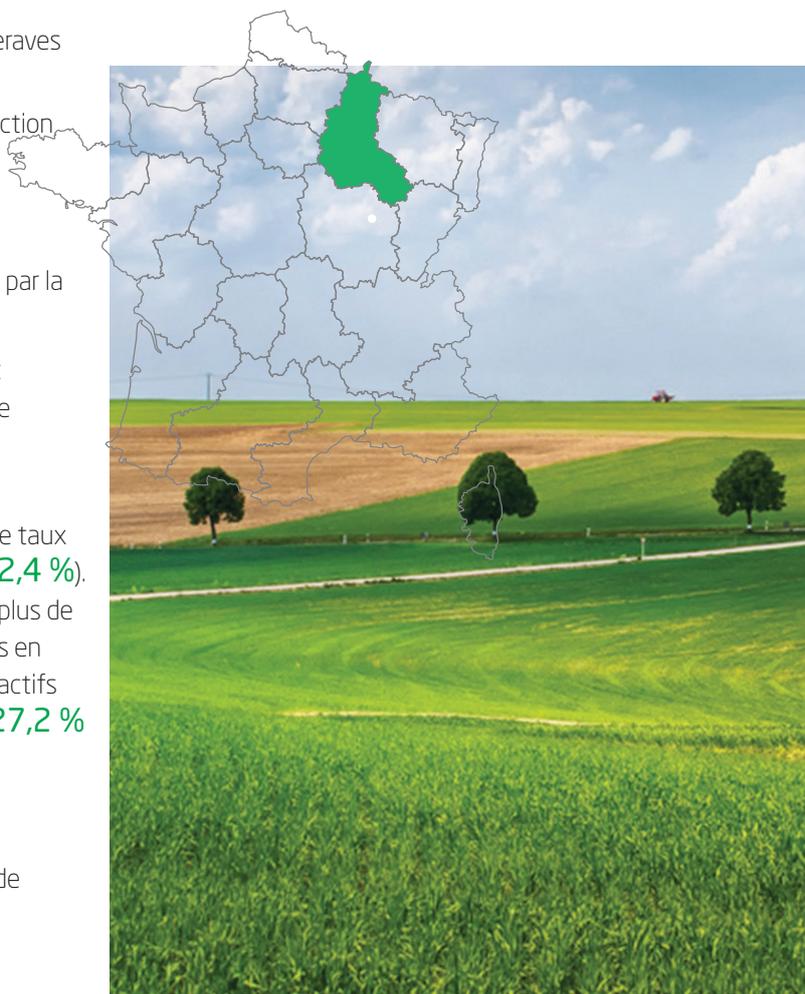
Les grandes cultures représentent **50 %** de la valeur de la production, hors viticulture :

32 % pour les céréales

10,6 % pour les oléo-protéagineux

8 % pour les betteraves

208 000 vaches, dont 98 000 laitières





CÉRÉALES /
 FRUITS ET LÉGUMES /
 HORTICULTURE /
 LAIT /
 OLÉO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer de CHAMPAGNE-ARDENNE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région CHAMPAGNE-ARDENNE, la DRAAF a choisi de regrouper ces agents dans un pôle au sein du service régional des Filières, des territoires et de l'environnement (SRFTE). Ils réalisent essentiellement les missions liées aux filières viticulture, grandes cultures et élevage.

Les principales missions de ce pôle sont :

- **l'animation et et le suivi** de la filière céréales par l'octroi de l'aval, la collecte d'informations statistiques et l'organisation de comités régionaux des céréales ;
 - **l'instruction et la liquidation** de dossiers d'aides aux investissements vinivoles et céréaliers ;
 - **le contrôle dans les trois principales filières régionales :**
 - viticole : investissements, promotions, pays tiers, bois et plants ;
 - grandes cultures : stock détenus par les collecteurs avalisés, quotas sucre auprès des fabricants et transformateurs ;
 - élevage : transactions abatteurs-éleveurs (pesée, classement, marquage) ; cotations en vif (animaux de boucherie et petits veaux) ; distribution de produits laitiers en établissement scolaire.
- Et, en transversal, le contrôle des aides aux démunis.

Les contrôles représentent environ **40 %** de l'activité du pôle.

Les aides de FranceAgriMer relatives à l'expérimentation et à l'assistance technique sont, quand à elles, gérées dans un autre pôle du SRFTE.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / **Fax :** +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Complexe agricole du Mont Bernard / Route de Suippes
CS 60440 / 51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : +33 3 26 66 20 20 / **Fax :** +33 3 26 66 20 83

Pôle FranceAgriMer
Tél. : +33 3 26 66 20 55 / **Fax :** +33 2 26 66 20 14
<http://draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/>